

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE – SESSION 2018

BIR n° 1 du 11 septembre 2017
Réf : DEC6

Le décret n°2017-791 du 5 mai 2017 instaure un certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire. L'arrêté du 5 mai 2017 précise l'organisation de cet examen. En application de cet arrêté, la direction des examens et concours organise l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour la session 2018.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés sous contrat à durée indéterminée
- Les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat

Sont réputés être titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les enseignants titulaires recrutés par la voie des concours de recrutement de professeurs certifiés de professeurs de lycée professionnel dans la section coordination pédagogique-ingénierie de formation
- Les personnels d'enseignement et d'éducation, titulaires ou employés par contrat à durée indéterminée qui exercent leur activité à temps complet depuis au moins trois ans dans le cadre des missions mises en place pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

II - CANDIDATURES

Les inscriptions à l'examen seront ouvertes **du lundi 18 septembre 9h au vendredi 6 octobre 17h.**

Pour s'inscrire, chaque candidat doit adresser son dossier d'inscription (en annexe) dûment complété par voie électronique à : dec6@ac-lyon.fr ou par voie postale (cachet de La Poste faisant foi) à :

Direction des examens et concours – bureau des concours –
Certification décrochage scolaire
94, rue Hénon - BP 64571
69244 LYON CEDEX 04

Les personnes inscrites se verront proposées une formation académique de 120 h.
Les épreuves auront lieu à partir du mois de **septembre 2018.**



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**DOSSIER D'INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE
CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE – SESSION 2018**

Date de clôture des inscriptions : **vendredi 6 octobre 2017**

Département d'exercice du candidat :

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél. personnel : Courriel personnel :

(le téléphone et le mail personnels (correspondant à une adresse réellement utilisée) sont impératifs)

Fonction : Tél. professionnel :

Nom de l'établissement d'exercice :

Courriel de l'établissement :

Adresse postale de l'établissement :

.....

En cas d'exercice à temps partiel, indiquer le(s) jour(s) non travaillé(s) :

.....

Services effectifs d'enseignement au 31/12/2017 : ans mois et jours

DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR

M.....

(nom et prénoms du candidat)

à Madame la rectrice de l'académie de Lyon

Je sollicite mon inscription sur la liste des candidats admis à se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire pour la session 2018.

Fait à, le

.....

Signature du candidat